

Réf. : AVIS N°2021/10/21.10.19

AVIS DU CONSEIL GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

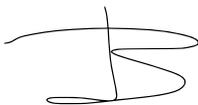
Réuni le 19 octobre 2021 en présentiel, le Conseil général de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française, a remis à l'unanimité un avis favorable sur les programmes de cours de référence suivants :

Domaine de la musique :

- Accordéon chromatique ;
- Batterie jazz ;
- Clavier jazz ;
- Création musicale numérique ;
- Flûte à bec ;
- Trompette jazz.

Proposition qu'en conséquence nous avons l'honneur de soumettre à l'approbation de Madame la Ministre.

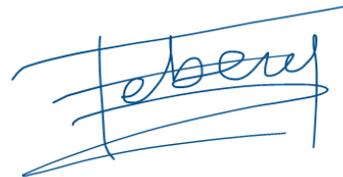
M. Yves DECHEVEZ



Président du Conseil général

(FELSI)

M. Frédéric DEBECQ



Vice-président du Conseil général

(CECP)